

Fédération Française d'Escrime

Contrat d'assurance ALLIANZ Eurocourtage n° 86.759.797

ORGANISATION D'UNE "JOURNEE PORTES OUVERTES" DECLARATION PREALABLE A L'ASSUREUR

Cette déclaration préalable permet au club déclarant d'assurer, au titre de la garantie d'assurance Individuelle Accident de base du contrat Allianz Eurocourtage n°86.759.797, les personnes non licenciés qui participeront à la journée "portes ouvertes" qu'il organise.

CLUB DECLARANT	
Nom:	cachet du club
Adresse:	
N° affiliation :	
Date de la journée "Portes Ouvertes":	
Lieu:	
Nombre de personnes attendues:	

DECLARATION A ADRESSER PREALABLEMENT A LA JOURNEE "PORTES OUVERTES" A:

AIAC Courtage

14 rue de Clichy, 75311 Paris Cedex 09

<u>Assurance-ffescrime@aiac.fr</u>

Tel- 0.800.886.486 (appel gratuit)

Fax- 01.44.53.28.54